

CERTIFICAT DE QUALIFICATION PARITAIRE DE LA MÉTALLURGIE

Un véritable outil de gestion
des ressources humaines
au service de la performance
de votre entreprise

Valoriser
vos atouts
professionnels

OBJECTIFS

- Mettre en place des parcours qualifiants pour les salariés
- Valider et reconnaître le savoir-faire professionnel
- Obtenir un certificat reconnu au plan national pour tous les métiers de l'industrie : CQPM (élaboré et mis à jour régulièrement avec les professionnels des entreprises)

MÉTHODE

- Identification des compétences et des métiers stratégiques concernés par votre développement
- Analyse des activités professionnelles pour cibler le certificat de qualification le mieux adapté
- Accompagnement de vos salariés dans la formalisation des dossiers techniques de certification
- Accompagnement vers la validation des compétences professionnelles selon les modalités en adéquation avec les besoins de votre entreprise (Formation, VAE...)
- Validation du parcours de qualification par un jury paritaire

MODALITÉS

- **Durée** : selon le besoin identifié, le niveau de compétences des salariés et les modalités de validation
- **Coût** : à définir selon le projet global
Facturation de 500€ HT pour la mise en œuvre de la certification remboursée après le passage des épreuves
- **Financement** : prise en charge par l'ADEFIM, en cas de parcours de formation, selon les modalités de financement en vigueur

ODIL - Cité des Entreprises - 16 bd de l'Étivalière
CS 60715 - 42950 SAINT-ETIENNE Cedex 01

 Union des
Industries
et Métiers de la Métallurgie
Loire

 CITÉ DES ENTREPRISES
Loire

Pour plus de renseignements : 04 77 92 89 78
perspectives@citedesentreprises.org
www.perspectives-conseil.fr

 PERSPECTIVES
Conseil
Ressources Humaines - Innovation